

**Associazione
Consumatrici e
Consumatori della
Svizzera Italiana**

strada di Pregassona 33
6963 Pregassona

Telefono
091 922 97 55

Fax
091 922 04 71

www.acsi.ch
acsi@acsi.ch

Office fédéral de l'Agriculture OFAG
Fachbereich Qualitäts- und Absatzförderung
Schwarzenburgstrasse 165
3003 Berne

Envoi par courriel à schriftgutverwaltung@blw.ch

Lugano, le 3 mai 2019

Consultation externe : ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique (SR-Nr. 910.181)

Consulenze:

Infoconsumi

Casse malati

Pazienti

Contabilità domestica

Madame, Monsieur,

L'Associazione consumatrici e consumatori della Svizzera italiana (ACSI) vous remercie de l'avoir associée à la consultation concernant l'ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique et vous demande de bien vouloir tenir compte de ses commentaires et demandes ci-dessous.

Liste des produits agricoles non biologiques et liste des produits phytosanitaires autorisés

La restriction de la liste des ingrédients agricoles non issus de l'agriculture biologique est à saluer, ainsi que l'autorisation de nouveaux produits phytosanitaires issus de plantes qui permettent d'élargir l'éventail des substances à disposition, tout en respectant les attentes des consommateurs en matière d'agriculture biologique.



**La Borsa
della Spesa**

Telefono
091 922 97 55

bds@acsi.ch

Auxiliaires de fabrication autorisés

L'introduction de la protéine de pois pour éclaircir les jus de fruits et les vins répond certainement au besoin d'élaborer des boissons végétaliennes et représente donc un élargissement logique qui correspond au développement du marché.

Produits animaux non issus de l'agriculture biologique : organismes aquatiques

La nouvelle possibilité de pouvoir utiliser des organismes aquatiques issus de la pêche durable et non de l'aquaculture biologique, en revanche, est plus douteuse. Cet article ne définit pas ce que c'est qu'un « organisme aquatique » ou encore quelles sont les conditions pour qu'une pêche soit considérée comme « durable ». Ces deux définitions doivent être intégrées dans l'ordonnance pour éliminer toute possibilité de tromper les attentes des consommateurs.

Ajout de minéraux, vitamines, acides aminés et micro-nutriments aux produits pour bébés

Un aliment enrichi avec des vitamines et des minéraux ajoutés n'est pas un aliment naturel, tel qu'il est attendu par les consommateurs. Toutefois, certaines exceptions

Alleanza
delle organizzazioni
dei consumatori

acsi

frc

**KONSUMENTEN
SCHUTZ**



doivent être possibles pour répondre aux besoins de santé de certains groupes de la population. Les nourrissons et les enfants en bas âge jusqu'à un an en font partie. En revanche, à partir de l'âge d'un an, les enfants n'ont plus besoin d'aliments spéciaux selon les experts. Le Bundesamt für Risikobewertung BfR conseille notamment de ne pas avoir recours à des laits spéciaux de croissance pour lesquels les experts ne voient aucun avantage par rapport au lait de vache habituel¹. Il n'est donc pas opportun de favoriser la mise sur le marché de ce genre de produits et d'en faire la promotion auprès des parents en mettant en avant les vitamines et les sels minéraux ajoutés. L'ACSI est donc opposée à l'enrichissement des aliments de production biologique destinés aux enfants de plus de 12 mois.

En ce qui concerne les aliments et préparations destinés aux enfants plus jeunes, en dehors des substances indispensables à la croissance, la législation permet leur enrichissement avec des substances dont l'utilité n'est pas prouvée. Pour ne pas décourager l'allaitement qui est l'alimentation de base pour les nourrissons et dont l'effet protecteur contre les maladies non transmissibles a été prouvé², il est essentiel de ne pas promouvoir les préparations pour nourrissons en mentionnant de manière prédominante les vitamines, minéraux ou autres substances ajoutées. En cas d'acceptation de la modification, l'ACSI demande donc de limiter la taille de caractère de l'indication sur l'emballage. Elle ne doit pas être plus grande que celle de la dénomination spécifique.

En vous remerciant de prendre en compte notre position, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Associazione consumatrici e consumatori
della Svizzera italiana

Laura Regazzoni Meli – segretaria generale

L. Regazzoni Meli

¹ Kleinkindermilchgetränke sind nicht besser als Kuhmilch, BfR 2011

https://www.bfr.bund.de/de/presseinformation/2011/29/kleinkindermilchgetraenke_sind_nicht_besser_als_kuhmilch-126723.html

² The protective effects of breastfeeding on Chronic non-communicable diseases in adulthood: A review of evidence, Kalishadi et Farajian 2014

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3929058/>

Breastfeeding, WHO

https://www.who.int/maternal_child_adolescent/topics/child/nutrition/breastfeeding/en/